



20^{ième} édition du 16 au 26 juillet 2020

EMPLACEMENT RESTAURATEUR

Nom de l'entreprise : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

PRODUITS

Inscrire tous les produits _____

qui seront mis en vente _____

EMPLACEMENT

Grandeur : _____ \$ _____

Chapiteau : _____ \$ _____

Plancher : _____ \$ _____

Électricité : inclus, 1 sortie 15 A ou 30 A par kiosque

Extra 15a _____

30a _____

20.00 \$ par sortie supplémentaire de 15a \$ _____

40.00 \$ par sortie supplémentaire de 30a

Genre de prise de votre food truck _____ **twist lock**

_____ **poêle**



IMPORTANT il ne sera pas possible d'ajouter des sorties d'électricité supplémentaires sur place vous devez les réserver à la signature du contrat. Nous devons respecter les normes de la régie du bâtiment. SEUL l'électricien du festival est autorisé à faire les branchements.

Total avant les taxes		\$ _____
# TPS : 8589 5081 RT0001	Tps de 5 %	\$ _____
# TVQ : 1202450152 TQ0001	Tvq de 9.975 %	\$ _____
	TOTAL de la facture	\$ _____

Si paiement effectué après le 30 avril, 20 % sera ajouté au montant total de votre facture.
Dépôt minimum 50% ou paiement total obligatoire avant le 30 avril.

Photo du kiosque obligatoire pour approbation.

Il sera impossible de sortir et entrée pendant les heures d'ouverture avec les véhicules.

IMPORTANT : confirmer l'heure de votre arrivée minimum 48heures à l'avance au 819-983-1166

RÈGLEMENTS

Le **restaurateur** doit être conforme aux exigences du **Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation**, en ce qui a trait aux kiosques alimentaires.

Le kiosque doit être installé favorablement au plus tard le jeudi 16 juillet 2020 à 14h.

L'emplacement du kiosque doit être **maintenu propre** et le locataire est responsable de la décoration de son kiosque. Un bel aménagement favorise les ventes.

Le locataire doit quitter les lieux au plus tard le dimanche 26 juillet 2020 à 22h.

Le locataire doit **respecter le minimum d'heures d'ouverture** à moins d'avis contraire de la part du responsable du festival. Le refus de se conformer peut entraîner une amende, une expulsion ou une révision de la demande de location de l'année suivante.

Une copie d'assurance remis au festival.



Heures d'ouverture minimums obligatoires

Jeudi 16 juillet	16h00 à 22h00
Vendredi 17 juillet	14h00 à 22h00
Samedi 18 juillet	11h00 à 22h00
Dimanche 19 juillet	11h00 à 22h00
Lundi 20 juillet	16h00 à 21h00
Mardi 21 juillet	16h00 à 22h00
Mercredi 22 juillet	11h00 à 22h00
Jeudi 23 juillet	11h00 à 22h00
Vendredi 24 juillet	11h00 à 22h00
Samedi 25 juillet	11h00 à 22h00
Dimanche 26 juillet	10h00 à 16h00

Le locataire NE peut PAS vendre un produit qui n'est pas d'écrit dans son contrat. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un **produit non inscrit**.

Le Festival Western St-André-Avellin, rodéo professionnel **n'est pas responsable** des bris, des vols et des pertes subies par le locataire.

La vente de produit **EST INTERDITE** en tout temps au Stade Desjardins.

ÉLECTRICITÉ

Vous devez fournir votre corde d'extension maximum **100 pieds**

EAU

L'eau froide est disponible sur place, vous devez fournir votre matériel de raccordement. (Environ 100 pieds)



BREUVAGES

NOUS SOMMES EN ATTENTE DE RÉPONSE ACTUELLEMENT POUR LE FOURNISSEUR POUR LES BREUVAGES À SAVOIR QUI DE COCA-COLA OU PEPSI SERA SUR PLACE.

LIVRAISON : Jeudi, vendredi, samedi, dimanche, lundi , mardi ,mercredi , jeudi, vendredi et samedi.

RETOUR : Le dimanche, ils reprennent la marchandise non-vendue. Seulement les caisses complètes seront reprises.

COMMANDE : En attente du choix de la compagnie.

GAS PROPANE ET INSTALLATION : à votre discrétion de choisir le fournisseur

J'ai lu et je m'engage à respecter les règlements ci-haut mentionnés

En foi de quoi et en pleine connaissance du contenu de la présente entente, les parties ont signé

dans la ville de _____

dans la ville de St-André-Avellin

ce ____ jour de _____

ce ____ jour de _____

Le locataire

FWST-A-A